



Ce document représente schématiquement la régularisation cadastrale proposée dans le plan de géomètre PC0.7

En effet, l'emprise cadastrale actuelle ne tient pas compte des réalités existantes et futures :

- clôture séparative existante avec la parcelle voisine (à l'ouest)
- clôture sur domaine public existante (au nord, à l'est et au sud)
- carrefour giratoire rue Paul Rocache (au sud-ouest)
- servitude inscrite au PLUIH le long de la route de Seysses (à l'est)

Aussi la présente demande de permis de construire propose :

- une rétrocession au profit du domaine public
- une régularisation avec la parcelle voisine à l'ouest, propriété de Toulouse Métropole

Ainsi la nouvelle emprise cadastrale est de 70 434 m<sup>2</sup>. C'est bien cette nouvelle limite cadastrale qui est représentée dans les pièces graphiques (PC2, PC3, PC5, PC10).

légende :
 

- - - limite cadastrale existante
- - - limite cadastrale projetée
- emprise à céder
- emprise à acquérir

0 7.5 20

N

DocuSigned by: **GAEL SPITZ** 15E83254F41E443...

Signé par: FBF81D3A1AB44B5...

**UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE**

---

A 16/12/25 Première diffusion nga jep  
 Ind Date Objet de la révision Auteur Vérifié Validé

CONCEDANT	CONCESSIONNAIRE	AMO	GROUPEMENT CONSTRUCTION	EMETTEUR
<b>decoset</b>	<b>EVONEO</b>		<b>suez</b> Richez Associés	Richez Associés
			<b>SÉQUENCÉS</b>	<b>SÉQUENCÉS</b>

**UVE Toulouse**

**Schéma de limites cadastrales**

ÉCHELLE	FORMAT	SOUS-TRAITANT	STATUT	NUMERO DE LA FEUILLE
<b>1 : 750</b>	<b>A1</b>		<b>PRE</b>	<b>PC0.7</b>

N° PROJET	SECTION	EMETTEUR	DISCIPLINE	ZONE	DOC TYPE	N° CHRONO	REV
<b>B2110</b>	<b>ALL</b>	<b>ARC</b>	<b>AR</b>	<b>0000</b>	<b>PRO</b>	<b>0005</b>	<b>A</b>

Reference Suez | This document is the property of Suez International, and as confidential document must not be copied, used or divulged without prior written consent.